

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Commission de l'insertion des jeunes

15 septembre 2022

Sommaire

Ouverture	2
Adoption du compte rendu de la réunion du 6 juillet	3
Adoption de la feuille de route 2022-2024 de la commission	4
Intervention de Marie GOUYON – Dares	6
« La situation des jeunes sur le marché du travail, en particulier pendant la crise sanitaire et en sortie de crise »	
Intervention de Thomas COUPPIÉ – Céreq	10
« Présentation des résultats de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 »	
Échanges autour du projet de rapport du COJ sur le Contrat d'engagement jeune	15
Conclusion	23

La séance est ouverte à 14 heures.

Ouverture

Antoine DULIN

Bonjour à tous.

Je suis ravi de vous retrouver pour cette réunion de la Commission de l'insertion des jeunes. Notre programme est chargé, comme je vous l'avais indiqué en juillet, lors de notre précédente réunion. Je vous propose que nous commencions notre présente réunion par valider le compte rendu de cette Commission de juillet, puis que nous nous accordions sur la feuille de route qui sera suivie dans les prochains mois par notre instance. Ensuite, nous écouterons les interventions de la Dares et de la Céreq, sur le sujet clé de notre commission : l'insertion des jeunes, à travers les enquêtes menées par ces deux institutions.

En cette rentrée gouvernementale, plusieurs feuilles de route circulent au niveau des ministères. Les enjeux de jeunesse croisent ceux liés à l'éducation et à l'emploi. Nous nous interrogeons cependant sur la capacité à répondre à ces enjeux de façon interministérielle et entendons bien mener une politique globale en matière de jeunesse. Nous porterons donc ces enjeux avec Marie Caillaud, Présidente du COJ, Anne Carayon, le Bureau et moi-même. Notre Présidente rencontrera la Secrétaire d'Etat dès la semaine prochaine et je rencontrerai également Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ces discussions. Nous sommes dans l'attente de la déclinaison des priorités gouvernementales au regard de ces enjeux et du rôle que joueront le COJ et la Commission Insertion.

Plusieurs annonces ont été effectuées par Olivier Dussopt, notamment sur la réforme de l'assurance chômage, ainsi que sur les enjeux à la réforme du RSA et de France Travail. Nous lui avons fait part de notre souhait de participer à ces travaux et j'ai échangé à ce propos avec Thibault Guilluy, nommé par le ministre afin de se saisir des enjeux de préfiguration de France Travail et d'accompagnement des RSA.

Après ces deux auditions, dans les prochaines semaines, nous établirons un premier bilan du Contrat d'engagement jeune, attendu par les cabinets ministériels. La présente réunion se basera sur un premier rapport envoyé par l'équipe du COJ, suite aux enquêtes et aux auditions qui ont été menées. Ensuite, plusieurs dates de groupes de travail seront définies, ainsi qu'une proposition de rencontre de jeunes vivant le Contrat d'engagement jeune. Nous avons convenu avec Elisabeth Borne, alors ministre du Travail, que le rapport serait finalisé entre fin octobre et début novembre.

Adoption du compte rendu de la réunion du 6 juillet

En l'absence de remarques, le compte rendu de la Commission d'insertion des jeunes du 6 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.



Adoption de la feuille de route 2022-2024 de la commission de l'insertion des jeunes

Antoine DULIN

Ce document vous avait été envoyé avec la convocation à la présente réunion. Ce travail sur le contrat d'engagement est continu. Nous collaborons notamment avec la Dares, qui réalise un travail quantitatif et qualitatif conséquent sur les leviers du Contrat d'engagement jeune.

Il nous a paru important de travailler plus particulièrement sur trois sujets-clés :

- le logement des jeunes comme facteur d'insertion ;
- l'insertion des jeunes entre 18 et 21 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance (loi Taquet de janvier 2022) ;
- la précarité du travail des jeunes.

Les auditions de la Dares et du Céreq aideront à clarifier ce contexte, en étudiant la réalité d'un accès à l'emploi amélioré ces derniers mois, avec la baisse du chômage qui s'accompagne de difficultés vécues par les jeunes qui commencent leur vie professionnelle par des stages, de l'intérim et des CDD. Ces ruptures de contrats répétées empêchent l'entrée dans un système de protection sociale et se traduisent par une difficulté à se projeter dans la vie, avec toutefois des différences en fonction du niveau de diplôme.

Nous pourrions également évoquer les réformes en cours, notamment avec France Travail, ainsi que les saisines du Gouvernement et divers points d'actualité.

Les retours portant sur la forme de la feuille de route peuvent être adressés par mail. Je vous invite à présent à vous exprimer sur le fond.

Corinne PERRODIN, Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ)

Le contrat d'engagement jeune constitue un point d'attention pour les publics qui passent un temps par la PJJ. La DPJJ souscrit aux trois axes que vous avez définis, et particulièrement au deuxième axe concernant l'insertion des jeunes qui sortent de l'aide sociale à l'enfance. En effet, une partie de ces jeunes bénéficiait également de la protection judiciaire de la jeunesse. Plusieurs dispositions ont d'ailleurs été ajoutées dans la loi sur la protection de l'enfance concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Antoine DULIN

Une fois la feuille de route validée, les volontaires pourront se proposer afin de constituer des groupes de travail sur les différents sujets que nous aurons définis. Ces groupes de travail et les co-portages sont essentiels, car le COJ ne peut pas mener de trop nombreux sujets de front.

Nadia HAMOUR, Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)

Le sujet de la santé fait-il partie des trois axes principaux de la feuille de route ?

Antoine DULIN

Les enjeux de santé ne sont pas explicitement inscrits dans l'un de ces axes, mais constituent un thème transversal. Notre Commission ne dispose sans doute pas des compétences qui permettent d'explorer ce thème en profondeur, mais si nous identifions dans nos travaux des sujets de santé particuliers, il ne faut pas hésiter à les remonter. Par exemple, nous avons déjà identifié la question de l'accès aux soins et à la complémentaire santé solidaire dans le CEJ.

La précarité du travail des jeunes peut notamment engendrer des difficultés en matière d'accès aux soins. Il s'agit en l'occurrence d'un sujet très important, que nous aborderons de façon transversale, de même que celui du handicap.

Anaïs KINTGEN, Ministère chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

La question de la mixité des métiers entre les femmes et les hommes devra également être abordée.

Antoine DULIN

Entendu.

Je vous propose que nous adoptions la feuille de route 2022-2024.

La feuille de route 2022-2024 de la Commission de l'insertion des jeunes est adoptée à l'unanimité.



Intervention de Marie GOUYON – Dares

« La situation des jeunes sur le marché du travail, en particulier pendant la crise sanitaire et en sortie de crise »

Marie GOUYON, Dares

Bonjour à tous.

L'étude que je vous présente porte sur la situation des jeunes sur le marché du travail, en particulier pendant la crise sanitaire et en sortie de crise. Cette étude a été publiée fin août par la Dares et fait suite à une analyse menée par le Département d'insertion professionnelle de la Dares en 2021, portant sur 2020. Une première version de l'étude que je vais vous présenter avait été proposée au rapport 2022 du plan pauvreté de France Stratégie.

L'étude concerne des jeunes âgés de 15 à 24 ans, mais certains résultats portent sur les jeunes de 15 à 29 ans. Globalement, les jeunes apparaissent comme étant plus vulnérables que leurs aînés sur le marché du travail. Leurs emplois sont plus précaires et ils occupent plus de CDD, d'intérim et de contrats d'apprentissage. Leur taux de chômage est structurellement plus élevé que celui de leurs aînés (le chômage au sens du Bureau International du Travail – BIT - se définit par le fait de ne pas occuper d'emploi, d'en rechercher un activement et d'être disponible pour travailler). Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre de personnes actives dans la population. Nous constatons ainsi que le taux de chômage des moins de 25 ans est nettement plus élevé que celui de leurs aînés.

Les jeunes connaissent des situations difficiles en sortie d'étude, ils sont plus vulnérables et sont exposés à un risque de chômage plus élevé en phase d'insertion professionnelle. Le taux de chômage des jeunes en sortie de formation initiale depuis 1 à 4 ans est bien supérieur à celui de ceux sortis il y a plus de 11 ans. De plus, le niveau de diplôme des actifs varie selon l'âge : près de 90 % des 15-17 ans n'ont aucun diplôme supérieur au brevet des collèges, tandis que 35 % des 21-24 ans sont diplômés du supérieur, contre près de la moitié des 25-49 ans.

Je vous propose de nous intéresser à présent à la situation vécue par les jeunes en 2020, au moment de la crise sanitaire. Les jeunes ont ainsi été particulièrement affectés par la crise sanitaire. Avec la crise sanitaire, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans a fortement reculé en 2020 (-1,1 point en 2020 par rapport à 2019) pour atteindre 28,9 % en moyenne, tandis que celui de leurs aînés a peu diminué (-0,3 point), s'établissant à 81,1 %. Ce taux d'emploi des jeunes a reculé de 20,9 points en 2020 du fait de la baisse des embauches et du non-renouvellement des contrats (les embauches en CDD ou CDI ont chuté de 45 à 50 % entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020) ; le taux d'emploi des 25-49 ans s'est pour sa part replié de 23,8 points. Le taux de chômage a quant à lui augmenté de 0,8 point entre 2019 et 2020 parmi les jeunes actifs de 15 à 24 ans (21,5 %) et il a légèrement reculé, de 0,3 point, pour les actifs âgés de 25 à 49 ans (7,3 %). Le taux de chômage est rapporté à la population active tandis que la part de chômeurs est rapportée à la population totale, *i.e.* actifs et inactifs : entre 2019 et 2020, la part des chômeurs dans l'ensemble des 15-24 ans n'a augmenté « que » de 0,1 point, tandis qu'elle a reculé de 0,3 point parmi l'ensemble des 25-49 ans : le confinement mis en place à l'amorce de la crise sanitaire a fortement contraint la possibilité de rechercher activement un emploi, d'où la baisse ou la quasi-stabilité du nombre de chômeurs au profit du nombre d'inactifs (ni en emploi ni au chômage).

Le concept de « halo du chômage » permet d'englober les inactifs qui recherchent un emploi sans pour autant être disponibles pour travailler, ou qui souhaitent travailler, mais ne recherchent pas d'emploi. Le halo autour du chômage a augmenté fortement en 2020 (+ 1,2 point pour les 15-24 ans, +0,9 point pour les 25-49 ans) car une part importante de personnes qui auraient été considérées au chômage au sens du BIT ont basculé dans le halo autour du chômage en raison des difficultés rencontrées pour rechercher un emploi

durant le premier confinement. L'ensemble « chômage » et « halo du chômage » a augmenté de 1,2 point entre 2019 et 2020 pour les 15-24 ans (+0,8 point entre les premier et deuxième trimestres de 2020).

La crise sanitaire a affecté les conditions d'accès au marché du travail des sortants de formation initiale. Le taux d'emploi des personnes sorties récemment de formation initiale (1 à 4 ans) a atteint 68,3 % en moyenne en 2020 (-1 point). Tous les niveaux de diplôme sont concernés et les spécialités les plus touchées sont celles liées aux secteurs les plus affectés par la crise (restauration, commerce, etc.). Le secteur de la santé a quant à lui vu son taux d'emploi légèrement augmenté.

L'inactivité des 15-29 ans (étudiants ou non) a progressé de 1,5 point en 2020 (48 % en moyenne sur l'année, avec une très forte hausse au 2^{ème} trimestre 2020). Les jeunes de cette classe d'âge passent en moyenne 0,1 année de plus en formation initiale (durée d'étude depuis l'école élémentaire) en 2020 par rapport à 2019. La part des *Neets* (ni en emploi ni en formation) âgés de 15 à 29 ans a augmenté de 1,1 point en 2020, soit 13,6 % en moyenne en 2020, avec une très forte hausse au 2^{ème} trimestre 2020.

Face à cette situation, des mesures ont été prises immédiatement par les pouvoirs publics, avec le plan « 1 jeune, 1 solution ». Nous pouvons évoquer par l'exemple l'aide à embauche des jeunes (AEJ), qui subventionne d'un montant maximum de 4 000 euros les employeurs d'un jeune de moins de 26 ans en CDI, CDI intérimaire ou CDD d'au moins 3 mois. Supprimée en mai 2021, l'AEJ a porté ses fruits sur la deuxième partie de l'année 2020 et la première partie de l'année 2021 et aurait occasionné un déplacement de l'emploi des jeunes âgés de 22 à 25 ans vers des CDD longs et CDI sans toutefois provoquer une hausse globale de leur taux d'emploi. Globalement, le taux d'emploi des jeunes a en effet baissé sur l'année 2020. En moyenne, en 2020, le taux d'emploi des 15-29 ans a reculé de 0,4 point pour les CDI et de 0,5 point pour les CDD. L'AEJ a pu contribuer à limiter la chute de l'emploi en CDI des jeunes mais cela est à nuancer car il est en effet plus facile de ne pas renouveler un CDD ou de ne pas embaucher sous cette forme d'emploi que de rompre un CDI.

L'apprentissage a été favorisé par la mise en place d'aides exceptionnelles à l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) et la réforme de l'apprentissage de 2018. Le taux d'emploi en alternance des 15-24 ans a ainsi légèrement augmenté (+ 0,1 point) en 2020, ce qui est significatif dans un contexte de baisse globale.

Depuis fin 2021, la situation des jeunes sur le marché du travail est plus favorable qu'avant la crise. Le taux d'emploi des jeunes se redresse nettement, avec une hausse de 3,4 points en 2021 par rapport à 2020 pour les 15-24 ans. Il atteint son niveau le plus élevé depuis 1992 (32,3 % en moyenne). Le taux d'emploi des 25-49 ans a nettement moins augmenté (+ 0,8 point, 81,9 % en moyenne) quant à lui. Au deuxième trimestre 2022, le taux d'emploi des 15-24 ans est de 5,1 points plus élevé qu'avant la crise sanitaire (quatrième trimestre 2019). La situation s'est donc très nettement améliorée.

Le nombre d'embauches en CDD et CDI des 15-24 ans ont augmenté de 29,3 % entre 2019 et 2021 (+ 11 % au quatrième trimestre 2021 par rapport à fin 2019 pour les CDI, + 7 % pour les CDD), de + 27,7 % pour les 25-49 ans, en particulier dans les secteurs de la construction et de la santé humaine. Le nombre des embauches dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des arts du spectacle a fortement reculé par rapport à l'avant-crise (2019).

Le taux d'emploi des personnes sorties récemment de formation initiale (1 à 4 ans) a atteint 72,8 % en moyenne en 2021, soit + 4,5 points en un an et + 3,5 points par rapport à 2019. Toutes les spécialités sont concernées par cette amélioration (surtout l'hébergement et la restauration), alors que la santé reste stable entre 2020 et 2021.

Le taux de chômage des 15-24 ans a reculé de 2,6 points en 2021 (19 %) et a atteint son niveau le plus bas depuis 2002. Il a reculé de 0,2 point pour les 25-49 ans pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2008 (7,1 %). L'ensemble halo du chômage et chômage recule de 0,8 point en 2021 par rapport à 2020 (- 1,1 point pour les 25-49 ans), pour atteindre une

situation plus favorable qu'avant la crise (-0,3 point au deuxième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2019).

La part des inactifs parmi les 15-29 ans a reculé de 2,5 points en un an et s'élève à 45,4 % en 2021. La part de Neets recule de - 1 point en un an (12,5 % en moyenne). Par rapport à la situation d'avant la crise (quatrième trimestre 2019), les parts d'inactifs et de Neets de cette classe d'âge se replient respectivement de 3,1 points et de 0,2 point.

Le taux d'emploi des 15-24 ans s'est fortement élevé entre 2020 et 2021 (+ 3,4 points), pour atteindre 32,3 % des jeunes. L'emploi en CDI contribue pour + 0,5 point à cette hausse du taux d'emploi et les CDD pour + 0,3 point. L'alternance contribue pour près des 2/3 à cette hausse du taux d'emploi des 15-24 ans en 2021 (+ 1,7 point). Entre fin 2019 et le deuxième trimestre 2022, le taux d'emploi des jeunes a augmenté de 5,1 points, dont 1,2 point en CDI (24 % de la hausse), 0,3 point en CDD (6 % de la hausse) et 3,2 points en alternance (soit 64 % de la hausse du taux d'emploi).

Michael Orand, de la Mission d'analyse économique de la Dares, et Claire-Lise Dubost, du Département d'insertion professionnelle, sont disponibles pour répondre à vos questions.

Merci de votre attention.

Antoine DULIN

Merci de votre présentation chiffrée, très intéressante et très claire.

Christophe JEAN, Association Nationale des directeurs de Missions locales (ANDML)

La mesure du chômage est-elle basée sur les chiffres fournis par Pôle emploi ou utilisez-vous d'autres mesures ? Êtes-vous en capacité de mesurer la part de jeunes non-inscrits à Pôle emploi ?

Marie GOUYON

L'inscription à Pôle emploi ne constitue pas en soi la preuve d'une démarche active de recherche d'emploi. Une personne peut être inscrite à Pôle emploi sans pour autant être considérée comme chômeur au sens du BIT, qui assimile une personne au chômage à une personne sans emploi depuis au moins une semaine, disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et ayant effectué des démarches actives de recherche d'emploi au cours des deux dernières semaines. Il est possible d'être inscrit à Pôle emploi sans être considéré comme chômeur au sens du BIT.

Christophe JEAN, ANDML

À l'inverse, les personnes non-inscrites à Pôle emploi, mais qui recherchent activement un emploi, sont-elles comptabilisées ?

Marie GOUYON

Oui.

Antoine DULIN

Comment comptabilisez-vous ces dernières ?

D'autres questions sont en train de nous parvenir. Anaïs Kintgen demande : « disposez-vous d'une analyse genrée des résultats présentés ? »

Nicolas Farvaque pose la question suivante : « La hausse de la part des CDI paraît inédite. Disposons-nous de croisements à ce propos (jeunes qualifiés ? secteurs ?) »

Romain Leclerc s'enquiert quant à lui de précisions concernant la proportion des CDD et des CDI à temps partiel.

Je demanderai pour ma part si les embauches en CDI sont plus nombreuses aujourd'hui. Si c'est bien le cas, comment cette situation s'explique-t-elle par rapport à la situation d'avant-crise, alors que les embauches en CDD étaient plus nombreuses ?

Marie GOUYON

Pour poursuivre sur la comptabilisation des personnes au chômage au sens du BIT, j'ajouterai que nos sources correspondent à l'enquête emploi de l'INSEE, qui interroge pendant six trimestres consécutifs un large échantillon de personnes de 15 ans et plus. Les différentes questions portent sur leur situation sur le marché du travail et permettent de déterminer si la personne est chômeuse au sens du BIT. Eurostat utilise notamment ces données pour établir des comparaisons au niveau européen, entre différents pays.

Par ailleurs, nous n'avons pas exploité de perspective genrée pour cette étude, par manque de temps. Nous n'avons pas non plus mené d'analyse sur la composition des CDI en hausse (part des jeunes qualifiés, part des temps partiels dans les embauches). Toutefois, la Dares mène chaque trimestre une étude sur les mouvements de main-d'œuvre.

Michael ORAND, Dares

À la Dares, ces données relatives aux temps partiels existent, mais ne sont pas encore toutes disponibles pour 2021. Le traitement de ces questions est en effet spécifique et nécessite de nombreux croisements. Ces chiffres pourront être produits ultérieurement, de même que ceux qui portent sur le niveau de qualification et le genre.

Marie GOUYON

Une autre question portait sur l'origine de l'augmentation des embauches en CDI. Nous n'avons pas non plus exploré dans le détail cet élément.

Michael ORAND

Nous pouvons noter que l'aide à l'embauche a fortement contribué à la hausse des CDD longs et des CDI. Ce phénomène se retrouve sur l'ensemble du marché du travail, où les contrats longs connaissent un regain après la crise. Ce phénomène ne concerne pas spécifiquement les jeunes.

Romain LECLERC, Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

Dans la deuxième slide de la présentation, la courbe des emplois précaires semble très plate alors que la part de ces derniers dans l'emploi augmente depuis les années 1980.

Marie GOUYON

La faible amplitude de cette courbe s'explique uniquement par un effet d'échelle.

Michael ORAND

Le graphique montre uniquement la part des emplois précaires dans l'emploi, alors que l'augmentation de la précarité s'est principalement traduite par une augmentation dans les flux. Par exemple, le poids des embauches en CDD a augmenté, mais la durée des CDD a diminué. C'est pourquoi ces courbes semblent de faible amplitude.

Antoine DULIN

Merci à tous pour vos interventions et vos réponses.

Intervention de Thomas COUPPIÉ – Céreq

« Présentation des résultats de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 »

Antoine DULIN

Bienvenue, Monsieur Couppié.

Il y a quelques années, le Céreq avait présenté à cette commission les premiers résultats de l'enquête Génération 2017. Vous disposez désormais des résultats de la nouvelle enquête Génération, menée en 2020. Nous pourrions établir des liens intéressants entre votre présentation et celle de la Dares. Je vous laisse la parole.

Thomas COUPPIÉ, Céreq

Bonjour à tous.

Notre point de vue sera sans doute complémentaire de celui de la Dares, puisque l'enquête Génération s'adresse aux sortants de formation initiale, observés dans la durée de façon longitudinale, avec une attention particulière portée à la description des parcours entre la sortie de formation jusqu'au jour de l'enquête.

Au sein du Céreq, un département est dédié au dispositif Génération, qui existe depuis les années 1990 (étude d'une nouvelle cohorte tous les 3-4 ans). Ce dispositif suit les jeunes, quel que soit leur niveau d'étude et sans limite d'âge (la notion de « jeune » étant entendue au sens de « débutant sur le marché du travail »).

Mon intervention se découpera en cinq grandes parties. Je reviendrai rapidement sur Génération. J'évoquerai le profil des jeunes de la génération 2017, que nous avons interrogés en 2020, puis les éléments de parcours observés, les spécificités de cette génération en termes d'insertion par rapport aux précédentes et enfin l'impact de la crise sanitaire.

L'objectif du dispositif Génération est d'éclairer l'insertion professionnelle des jeunes. Il analyse les parcours professionnels en début de carrière au regard du parcours scolaire des individus, de la formation suivie, du niveau de diplôme obtenu et de diverses caractéristiques sociodémographiques (origines sociales, migratoires, genre) influençant les conditions d'insertion. L'enquête s'intéresse aux jeunes primo sortants du système éducatif, quels que soient leur niveau d'étude, leur domaine de formation, qu'ils soient diplômés ou non, du niveau collège au niveau doctorat.

L'enquête sur la génération 2017 a été menée en 2020. Elle aurait dû démarrer au 1^{er} avril, mais elle a été décalée de 6 mois (septembre) suite au premier confinement. Nous en avons profité pour la retravailler et ajouter un module Covid au questionnaire, afin de mieux caractériser la situation des jeunes pendant le premier confinement.

La génération 2017 est toujours plus diplômée et demeure marquée par les inégalités sociales. 78 % des sortants sont détenteurs au moins du baccalauréat et 47 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. La hausse du niveau de diplôme est portée par l'augmentation de la part des bac + 3 et plus (+ 6 points par rapport à la génération 2010) et par une diminution de la part des non-diplômés (- 4 points par rapport à la génération 2010). La réforme du lycée professionnel pourrait avoir contribué à cette évolution marquée par une augmentation des sorties au niveau bac.

Toutefois, cette génération est toujours marquée par les inégalités sociales, en termes de parcours scolaire. Notamment, le niveau de diplôme de l'enseignement supérieur reste très déterminé socialement : seulement 8 % des sortants ayant deux parents ouvriers sont diplômés du supérieur long, contre 57 % des sortants dont les deux parents sont cadres.

Depuis longtemps, nous observons une forte hétérogénéité des parcours de ces jeunes au cours de leurs 3 premières années sur le marché du travail. Pour 2/3 des jeunes sortants,

ces parcours sont dominés par l'emploi. Pour le dernier tiers, les parcours sont des parcours en suspens et d'autres sont marqués par une forme d'exclusion de l'emploi.

Afin de caractériser cette hétérogénéité, 9 parcours types ont été identifiés :

- 3 parcours d'inclusion d'emploi (2/3 des jeunes sortants) ;
- 4 parcours en suspens (20 % des sortants) ;
- 2 parcours d'exclusion de l'emploi (16 % des sortants).

Les 3 parcours d'inclusion se caractérisent soit par un accès rapide et récurrent à l'EDI (emploi à durée indéterminée), soit par un accès différé à l'EDI, soit par un accès rapide et récurrent à l'EDD, c'est-à-dire par le maintien dans des mobilités professionnelles avec de courtes périodes de chômage. L'accès à ces trois types de parcours reste très clivé selon le niveau de diplôme. La moitié des diplômés de l'enseignement supérieur long et 43 % des jeunes issus d'une formation en alternance connaissent un accès rapide et durable à l'EDI, contre 5 % des jeunes non-diplômés.

Les 4 parcours en suspens sont partagés par des sortants présentant différents niveaux de diplômes. Ces parcours peuvent être marqués par un accès tardif à l'activité, un retour en formation d'un ou deux ans (hors alternance), par une sortie du marché du travail et par une sortie de l'emploi vers le chômage ou par un accès tardif à l'activité (rôle important des services civiques).

Enfin, les 2 parcours d'exclusion de l'emploi se caractérisent par un chômage persistant ou récurrent, ou par des parcours durables hors du marché du travail. La moitié des non-diplômés s'inscrivent dans ces parcours, contre 5 % de diplômés de l'enseignement supérieur.

En termes d'accompagnement, l'enquête montre que 2/3 des jeunes ont été en contact avec un ou plusieurs services publics de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, PAIO, Apec...) L'accompagnement s'avère beaucoup plus fréquent pour les sortants dont les trajectoires sont en suspens ou marquées par une forme d'exclusion de l'emploi. 55 % des jeunes en chômage persistant ou récurrent ont été spécifiquement accompagnés par une mission locale ou une PAIO et 25 % ont bénéficié du dispositif de la Garantie jeunes.

En comparaison avec la génération précédente (2010), la génération 2017 a été mieux insérée sur le marché du travail jusqu'à la crise du covid-19. Elle est plus diplômée et a bénéficié d'une conjoncture économique plus favorable (baisse du taux de chômage de 5 points entre 2013 et 2020 entre ces deux générations, accès à l'EDI plus rapide et plus fréquent). Ces résultats correspondent également à une évolution plus large du marché du travail (inversion des flux d'embauche depuis 2018 et nette augmentation des recrutements en CDI). Dans l'enquête Génération, nous observons que ce contexte favorable a profité aux jeunes de la génération 2017.

Toutefois, les inégalités sur le marché du travail restent marquées. Le taux d'emploi des bac + 5 est 2,3 fois plus élevé que celui des non-diplômés dans la génération 2017 (chiffres de février 2020), alors qu'il n'était que 2 fois plus élevé pour la génération 2010. D'autres indicateurs permettent également d'observer ce creusement. Pour accéder à l'EDI, nous constatons toutefois une diminution des inégalités sur cet indicateur.

Alors que la génération 2017 était plus favorisée que la précédente, la crise sanitaire et le premier confinement ont engendré un enrayement des parcours. Le gel du marché du travail lors du premier confinement a entraîné une diminution du taux d'emploi de 3 points entre mars et juin 2020, bien supérieure à celle de l'ensemble de la population. En effet, ces jeunes sont davantage exposés à la conjoncture, parce qu'ils sont davantage au chômage. En février 2020, 18 % des sortants étaient au chômage en février 2020 contre 7,8 % de la population active totale (1^{er} semestre 2020 INSEE) et 31 % des jeunes en emploi en février 2020 étaient en CDD, contre seulement 12 % des actifs occupés en France.

Les non-diplômés ont été plus pénalisés que les diplômés dans leur parcours par le recul de l'emploi. Leur taux d'emploi a en effet diminué de 3,6 points contre 1,8 point pour les plus diplômés. Ils sont également davantage exposés au chômage et aux EDD.

À la sortie du confinement (été 2020), le rebond estival a particulièrement bénéficié aux non-diplômés. Ce rebond a moins profité à mesure de l'augmentation du niveau de diplôme et nous constatons même une absence de rebond pour les sortants de l'enseignement supérieur long. La reprise observée à l'été 2020 se caractérisait par une dimension saisonnière et un ciblage de certains secteurs, pouvant favoriser les non-diplômés. Les positions plus attentistes des diplômés, sans doute dans des situations économiques plus favorables, peuvent aussi expliquer cette situation. Il faut en effet rappeler qu'une certaine incertitude régnait à la rentrée 2020 et, effectivement, nous avons connu un deuxième confinement en novembre 2020.

Pour conclure, la génération 2017 est plus diplômée, mais la massification n'élimine pas les inégalités : les parcours sont inégalement influencés par le niveau de diplôme, l'insertion reste un processus inachevé après 3 ans pour une partie importante des jeunes. De plus, cette génération a profité d'un contexte porteur jusqu'à la crise sanitaire, mais a davantage subi les effets du premier confinement que le reste des actifs. La génération 2017 sera réinterrogée en 2023.

Nous réinterrogerons cette génération 2017 à la fin de l'année prochaine, en 2023, ce qui nous permettra de compléter les données. Nous pouvons déjà observer que cette génération est plus diplômée, sans que cela élimine toutefois les inégalités de réussite. Les parcours sont inégalement influencés par le niveau de diplôme. L'insertion apparaît comme un processus inachevé après trois ans pour une partie des jeunes. Cette génération a profité d'un contexte porteur jusque la crise sanitaire, mais a subi les effets du premier confinement dans son parcours, plus que les autres actifs.

Merci de votre attention.

Antoine DULIN

Je vous remercie pour cette présentation riche, claire et complémentaire de celle de la Dares. Vous avez souligné que des problématiques demeurent, relatives à des enjeux d'inégalité au sein d'une même génération en matière d'accès à l'emploi.

Dans nos outils statistiques, les niveaux de diplôme sont importants et souvent déterminants dans la culture française. Constatez-vous le maintien de cette forte culture du diplôme au sein du marché du travail français ?

Thomas COUPPIE

À ce stade, les résultats montrent que le diplôme conserve sa force de classement hiérarchique des jeunes du point de vue des employeurs. La France est-elle condamnée à ce que ses diplômés de l'enseignement long soient les mieux insérés ? Non, mais les mécanismes ayant construit la différenciation de niveaux de diplômes dans l'insertion restent actifs. Rien ne laisse présager que ces mécanismes sont aujourd'hui désamorçés.

Claire-Lise DUBOST, Dares

Effectivement, les inégalités d'insertion liées au niveau de diplômes ne diminuent pas. Le taux de chômage des non-diplômés est 5 fois supérieur à celui des diplômés du supérieur et cette tendance ne semble pas devoir baisser pour l'instant.

Christophe JEAN, ANDML

La rapide insertion des non-diplômés concerne-t-elle des filières dites « en tension » ?

Thomas COUPPIE

Nous ne nous sommes pas penchés sur ce sujet dans le détail dans l'étude Génération. Cela reste cependant une véritable question.

Claire-Lise DUBOST, Dares

Le traitement d'indicateurs plus fins et précis, par exemple par secteurs d'activité, nécessite effectivement davantage de temps.

Antoine DULIN

Nous souhaiterions être destinataires de résultats complémentaires qui seraient disponibles sur ces sujets dans les mois à venir.

Nadia HAMOUR, DIPLP

Merci pour cette présentation très éclairante.

Concernant la question du déterminisme social, j'observe un paradoxe. Le Service public de l'emploi (SPE) semble jouer un rôle très important auprès des jeunes (au vu des chiffres concernant l'accompagnement des jeunes). Toutefois, seuls 8 % des jeunes diplômés du supérieur sont des enfants d'ouvriers. À qui le SPE profite-t-il véritablement ? Il semble bénéficier aux jeunes issus de classes sociales moins précaires.

Thomas COUPPIE

Avec cette question, nous entrons dans le champ de la sociologie de l'éducation, de la performance scolaire et des enjeux de réduction des inégalités scolaires.

Nadia HAMOUR, DIPLP

Les 8 % de diplômés du supérieur dont les enfants sont ouvriers ont des parcours marqués par les inégalités. Dès lors, à qui le SPE profite-t-il ?

Thomas COUPPIE

Le niveau de diplôme atteint reste très structuré par l'origine sociale des jeunes. Les bac + 5 et plus seront davantage des enfants de cadres, tandis que les jeunes non diplômés ou ayant suivi la voie professionnelle du secondaire seront plus souvent des enfants d'ouvriers, d'employés, issus de l'immigration, etc. Ces questions renvoient aux champs de la sociologie de l'éducation et à l'égalité des chances. Tous les gouvernements s'emploient à mettre en place des dispositifs pour trouver des solutions à ces problèmes complexes.

S'agissant de l'insertion, le SPE accompagne les jeunes qui s'adressent à lui. Le profil des jeunes en SPE est nécessairement conditionné par leur niveau d'étude.

Nadia HAMOUR, DIPLP

Je souhaitais également revenir à votre slide relative à la courbe du chômage.

Thomas COUPPIE

Nous avons classifié les trajectoires des jeunes, en fonction de leur situation professionnelle sur les 36 mois. Cela nous a permis de distinguer deux parcours d'exclusion de l'emploi, qui concernent 16 % des jeunes. Dans l'un de ces deux parcours, les trajectoires sont marquées par un chômage persistant ou récurrent. Dans l'autre, elles sont marquées par un parcours durable hors du marché du travail, en inactivité.

Nadia HAMOUR, DIPLP

Merci.

Antoine DULIN

Avez-vous d'autres questions ou demandes d'éclaircissements ?

Thomas COUPPIE

En rapport avec les trois axes de la feuille de route, l'enquête Génération s'est également intéressée aux questions de logement des jeunes, notamment au moment de décohabitation de chez leurs parents.

À la demande de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), nous avons aussi inclus un module logement à l'enquête, afin de déterminer dans quelle mesure les questions de logement de jeunes ont pesé sur leur décision d'orientation et de sortie à la fin de leurs études. Les résultats de ce module seront exploités au cours de l'année.

Antoine DULIN

Ces données pourraient-elles être disponibles pour alimenter le groupe de travail ?

Thomas COUPPIE

Je prends note de votre demande, mais je ne suis pas en mesure de m'engager sur un calendrier plus précis. L'enquête commencera avant la fin de l'année et nécessitera de six mois à un an de travail.

Antoine DULIN

Entendu. Merci beaucoup pour ces résultats très instructifs et passionnants.

Romain LECLERC, UNHAJ

Quels sont les deux axes de cette orientation logement ?

Thomas COUPPIE

Les questions de logement se décomposent en deux dimensions :

- un module logement : son poids dans les choix d'orientation, d'établissement, de stage, d'alternance, de formation, d'entreprise, le logement comme un moteur ou une contrainte d'arrêt de formation et d'entrée sur le marché du travail ;
- un calendrier de modes de résidence (installation en couple, départ du domicile parental, etc.)

Antoine DULIN

Disposez-vous déjà des résultats de ces travaux ?

Thomas COUPPIE

Nous avons déjà réalisé des travaux, non sur la génération 2017, mais sur les précédentes.

Antoine DULIN

Pourriez-vous nous faire part de ces éléments ?

Thomas COUPPIE

Entendu.

Antoine DULIN

Merci beaucoup.

J'invite la Dares et le Céreq à participer à la suite de nos travaux. Leur regard scientifique nous est en effet toujours bénéfique.

Échanges autour du projet de rapport du COJ sur le contrat d'engagement jeune

Antoine DULIN

La Commission a été saisie il y a quelques mois par la ministre du Travail du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune (CEJ). Plusieurs types d'enquêtes ont été réalisées par la Commission, notamment auprès des conseillers des Missions locales, de Pôle emploi et des acteurs associatifs. Ces premières enquêtes nous ont permis de réaliser de premiers travaux et de constater les difficultés de mise en œuvre du CEJ. Gardons toutefois en tête que ce sont souvent des personnes mécontentes de cette mise en œuvre qui sont les plus promptes à partager leur ressenti. Nous avons continué à mettre ces enquêtes en ligne et celles-ci ont été partagées dans différents réseaux : Missions locales, Pôle emploi, associations, administrations, etc. Je remercie d'ailleurs Pôle emploi pour avoir diffusé une enquête approfondie auprès de ses conseillers CEJ il y a quelques jours, avec 400 réponses déjà reçues à ce jour, ce qui montre l'intérêt pour ce sujet. Nous avons également relancé l'Union nationale des missions locales (UNML) pour diffuser cette enquête. De plus, à partir du mois de juillet, nous avons procédé à plusieurs auditions : celle du ministre du Travail, des présentations de la part de l'UNML et de Pôle emploi.

Sur la base de ces travaux, le secrétariat général du COJ a réalisé ce premier jet du rapport. Cette première version est perfectible et contestable et a vocation à susciter le débat. Parallèlement, une évaluation à long terme du CEJ est menée par la Dares, avec des appels à projet de recherche qui seront lancés par cette dernière sur les questions qui nous occupent. Nos débats en COJ aideront d'ailleurs la Dares à peaufiner son évaluation.

Cet après-midi, les participants à la présente réunion sont invités à s'exprimer afin d'améliorer et d'enrichir notre texte. Je remercie d'ailleurs le réseau des écoles de la 2^{ème} chance et Pôle emploi, qui ont déjà communiqué leurs retours. Cet après-midi, nous allons donc échanger sur le document. Je vous propose que nous n'entrons pas dans le détail du texte, mais que chacun s'exprime sur le contenu, de façon générale. Plusieurs bilatérales seront ensuite organisées par Naouel Amar avec les différentes structures et opérateurs qui le souhaiteront, puis nous travaillerons en groupes de travail thématiques, dès la fin du mois de septembre. Une nouvelle réunion de la commission insertion se tiendra ensuite le 20 octobre, en présentiel.

De manière générale, le CEJ est très attendu par le Gouvernement et le Président de la République, notamment pour la mise en œuvre de la réforme du RSA. Nos préconisations contribueront donc fortement à améliorer cette dynamique et il sera intéressant d'essayer de combler les éventuels manques du CEJ actuel. Nous constatons à présent que, sur quatre ou cinq territoires au moins, le CEJ est très centré sur deux opérateurs : les Missions locales et Pôle emploi. Toutefois, la question des jeunes en rupture, particulièrement chère au COJ, semble peiner à prendre sa place dans ce dispositif. Le calendrier s'est étendu au niveau des directions territoriales pour avancer là-dessus.

Je rappelle également que la mission locale de Paris accueillera certains d'entre vous le 12 octobre prochain (de 14h30 à 17h30) pour écouter des jeunes en CEJ.

Je vous donne à présent la parole.

Sébastien DUPUCH, Force Ouvrière

Bonjour à tous et merci de nous avoir adressé cet avant-projet, dont la tonalité nous satisfait. Nous vous ferons part de nos propositions d'amendements dans les prochains jours, après consultation de notre secteur emploi et de nos structures syndicales chez Pôle emploi et dans les Missions locales. Un amendement devra concerner les moyens accordés notamment à Pôle emploi pour assurer pleinement cette mission et encadrer la mise en

place du CEJ. Les moyens humains semblent en effet insuffisants pour assurer pleinement cette mission.

Nous partageons le diagnostic relatif à l'allocation, qui est probablement insuffisante, et pas uniquement pour les mineurs. Cette crainte avait d'ailleurs déjà été formulée par FO avant la mise en place du dispositif.

Un amendement pourrait également être rédigé pour permettre d'anticiper la sortie du dispositif pour les bénéficiaires actuels, et ainsi éviter que tout s'arrête brutalement à la fin.

Enfin, vous avez évoqué la question des territoires ruraux et périurbains. Existe-t-il une cartographie des jeunes bénéficiant du dispositif ? La disponibilité d'un tel outil permettrait d'améliorer l'accompagnement de ces jeunes.

Merci de votre écoute. Nous vous ferons part de nos propositions d'amendements dans les prochains jours.

Christophe JEAN, ANDML

Nous avons reçu une note cet été demandant une actualisation des déclarations d'impôts 2022 afin de continuer à verser les allocations. Les allocations versées au début du mois de septembre concernent des jeunes qui nous ont fourni leur avis d'imposition 2022 sur les impôts 2021. Nous avons contacté durant l'été tous les jeunes concernés, mais nous n'avons pas 100% de retour, ce qui a engendré des suspensions d'allocations, puisqu'il nous manque des justificatifs de paiement. Les impôts nous posent déjà beaucoup de souci pour ouvrir les droits au début du dispositif, mais là, en cours de dispositif, il y a une évolution de la réglementation qui crée des ruptures de versement d'allocation.

Par ailleurs, l'ANDML souhaiterait déposer un amendement sur la proposition d'un versement des allocations par Pôle emploi, et non plus par l'ASP (Agence de services et de paiements). Nous souhaitons proposer une expérimentation de gestion en direct de l'allocation : les Missions locales gèrent en effet de nombreux dispositifs financiers au bénéfice des jeunes, notamment les fonds d'aides aux jeunes, ainsi que d'autres dispositifs décidés par les Conseils départementaux. Des évolutions informatiques nous permettent à présent de gérer ces dispositifs. Débrancher une tuyauterie « Missions locales / ASP » pour créer une tuyauterie « Missions locales / Pôle emploi », cela fait toujours de la tuyauterie alors qu'en gérant des choses en direct, on pourrait faire gagner du temps pour tout le monde.

Marie TRELLE-KANE, Mouvement associatif

Merci pour le document que vous nous avez envoyé.

Je voudrais partager nos retours, nos amendements et commentaires relatifs au Service civique, à l'École de la 2^{ème} chance, aux EPIDE, etc. Le premier chapitre du document est pour l'heure très centré sur l'accessibilité du CEJ. Pourrions-nous y insérer des éléments sur son efficacité et les leviers d'amélioration, en lien avec des solutions structurantes et d'autres dispositifs ? Ces sujets pourraient également être évoqués dans le 2^{ème} chapitre.

Je rappelle qu'il était prévu que les jeunes en CEJ soient informés sur l'existence du Service civique. Mes retours font état d'insuffisances en matière d'orientation vers ce dispositif. Les Missions locales le connaissent déjà très bien, mais il s'agit d'une nouveauté pour Pôle emploi, ce qui explique que ces orientations demeurent encore insuffisantes.

En revanche, les séances d'information sur le dispositif en visio menées par les jeunes eux-mêmes fonctionnent très bien. Le taux de conversion suite à ces séances d'information est proche de 100 %, mais le nombre de participants à ces séances demeure insuffisant.

La cartographie des missions proposées par territoires par Pôle emploi semble intéressante. De nombreux conseillers Pôle emploi qui accompagnent les jeunes en CEJ paraissent néanmoins ignorer ce dispositif et doivent être davantage formés. Sur les territoires, la légitimité de Pôle emploi à parler du Service civique suscite des débats animés et des conflits sur les territoires avec des services déconcentrés jeunesse : le Service

Civique n'étant pas un dispositif d'insertion, les DRAJES ne veulent pas que Pôle emploi en parle et ne sont donc pas « soutenantes » dans cette démarche.

Certaines Missions locales ont tendance à orienter les jeunes uniquement sur leurs offres plutôt que sur toutes les offres du territoire, ce qui peut poser problème.

L'indemnité relative au Service civique paraît très faible (600 euros seulement) et cela pose la question de la cohérence des indemnités (CEJ, Service civique, stagiaires, formation professionnelle, etc.)

Un appel à projets CEJ-Service civique a été lancé afin de stimuler les structures à accueillir ces jeunes en situation difficile. Cet appel à projets doit être plus structurel. Il faut donc que les jeunes soient orientés vers l'offre disponible et des moyens doivent être donnés aux structures pour accueillir et encadrer ces jeunes, avec par exemple un financement différencié en fonction du profil de ces derniers.

Enfin, les acteurs sur le terrain ne comprennent pas pourquoi ils doivent passer par le CEJ pour évoquer ce dispositif d'engagement, universel et accessible à tous.

Sous quel format devons-nous transmettre nos amendements plus structurels ?

Antoine DULIN

Vous pouvez nous les adresser par mail.

La première version du rapport présente sans doute des manques concernant les enjeux de solutions structurantes, dont le Service civique fait partie. Nous avons besoin de propositions écrites de votre part sur ces sujets.

Par ailleurs, la dimension de simplification administrative devra être évoquée. Ce point sera abordé avec les jeunes que nous rencontrerons le 12 octobre.

François-Xavier POURCHET, EPIDE

Bonjour à tous.

Je partage le constat du manque de flux, malgré un investissement important des équipes de Pôle emploi et des Missions locales.

Nous vous ferons parvenir nos remarques, qui sont plus nombreuses que nos propositions d'amendements proprement dites. Il est important que les centres EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) soient associés à des consortiums d'acteurs pour les CEJ-Jeunes en rupture. Nous souhaitons véritablement être un partenaire dans ce domaine et il est important que nous soyons sollicités localement.

Nous devons communiquer sur le fait que 16 des 20 centres EPIDE sont désormais ouverts tous les week-ends et donc disponibles 7 jours sur 7. Dans les zones blanches, l'accessibilité par les transports en commun constitue souvent un frein et l'hébergement le week-end peut constituer une réponse à cette difficulté.

Je rappelle l'absence de différenciation entre l'allocation perçue par les mineurs et les majeurs à l'EPIDE, y compris pour les jeunes qui arrivent dans le cadre d'un CEJ. Nous devons effectivement faire preuve de vigilance sur ces sujets, pour éviter toute distorsion et tout choix éventuellement opportuniste.

Enfin, concernant les saisines d'information en visio, ce dispositif semble plus compliqué à mettre en place à l'EPIDE, dont le public est parfois éloigné de l'informatique et vulnérable.

Nous vous enverrons ces commentaires par mail. Au besoin, n'hésitez pas à me contacter directement.

Marie BRETONNIERE, CFDT

Bonjour à tous et merci pour ce travail important de compilation. La CFDT souhaite vous faire part de plusieurs remarques et suggestions, qu'elle vous transmettra également par écrit.

Les missions locales étaient auparavant fortement encouragées à faire entrer les jeunes dans le dispositif Garantie jeunes. Le passage de ce dispositif vers le CEJ a pu être vécu de façon brutale par les conseillers des Missions locales. Ce point pourrait être évoqué dans le rapport.

La proposition n°1 pose question et la CFDT souhaite entendre les opérateurs sur ce point. Je ne suis pas certaine que cette proposition doive apparaître en premier, mais elle pourrait être positionnée plus loin dans le document. La CFDT propose de créer un espace collaboratif, pour que les opérateurs partagent des bonnes pratiques, plutôt que des sessions de formation communes.

Nous préconisons aussi une montée en compétence des conseillers de Pôle emploi, pour que leur rôle se rapproche de celui des conseillers des Missions locales en matière d'accompagnement des jeunes.

Ensuite, il faut noter qu'un des objectifs prioritaires du CEJ est d'aller chercher les jeunes les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi. Or de nombreux conseillers font état de problèmes de versement de l'allocation, ce qui est particulièrement problématique pour un public précaire. C'est un point d'alerte qui doit apparaître plus fortement.

À la ligne 161 du rapport, il est inscrit que 2,3 % des bénéficiaires ont une RQTH. Pouvez-vous préciser le pourcentage de jeunes sous RQTH en population générale ?

En ce qui concerne la proposition n°4, la CFDT doute qu'une vague d'appel à projets soit la solution, même si je n'en ai pas d'autre à vous suggérer.

La proposition n°8 doit faire l'objet d'une discussion avec tous les membres du COJ.

La proposition consistant à réduire le volume horaire semble intéressante, mais il faut accorder une attention particulière aux jeunes en difficulté sociale, et pas uniquement à ceux en situation de handicap.

La CFDT est favorable à la proposition n°10 et à la mensualisation de la mesure de l'activité. Le reporting des activités hebdomadaires est très chronophage. Cela permettrait plus de souplesse dans les semaines.

Nous n'avons pas bien compris la proposition n°11 : l'ASP doit-elle continuer à verser l'allocation CEJ ou bien l'allocation doit-elle être directement versée par Pôle emploi ? Sans doute faudrait-il consulter les opérateurs à ce sujet.

S'agissant de la proposition n°13, ce sujet mérite discussion, notamment sur le souhait de cesser de rattacher les jeunes au foyer fiscal des parents. Certaines situations familiales peuvent en effet être complexes et certains jeunes peuvent être en rupture.

En ce qui concerne la proposition n°22, la CFDT est favorable à ne pas limiter l'accompagnement des jeunes dans le temps.

En lien avec la proposition n°27, la CFDT estime qu'une charte ne constitue pas un format suffisamment engageant.

Au niveau de la gouvernance, on oublie le Comité régional pour l'Emploi et la Formation professionnelle (CREFOP) et le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Pour la proposition n°28, la CFDT propose de circulariser le dispositif « dans le cadre des CREFOP » et de préciser l'articulation de CEJ avec le SPIE.

Dans les critères d'évaluation, la question de l'autonomie des conseillers peut être soulevée.

Il manque peut-être une proposition additionnelle pour aller vers les jeunes invisibles, qui sont hors des radars de Pôle emploi et des missions locales.

Une proposition pourrait également être ajoutée au sujet du manque de passerelles et une autre au sujet des sanctions. Nous souhaitons que cette notion de sanction disparaisse du CEJ, car elle est incompatible avec le principe fondateur même du CEJ d'accompagnement des jeunes. Il nous semble inadéquat d'estimer dans un dispositif d'accompagnement que, pour bénéficier d'une allocation financière, le jeune doit la mériter.

Merci pour votre écoute.

Antoine DULIN

Merci pour cette intervention exhaustive. Des exemples supplémentaires seraient bienvenus pour nous aider à enrichir nos propos, notamment sur le sujet des sanctions.

Romain LECLERC, UNHAJ

Bonjour à tous.

J'abonde dans le sens de la CFDT au sujet des sanctions. À l'Unhaj, tête de réseau des foyers de jeunes travailleurs, l'accueil d'un jeune qui risque de perdre son allocation du jour au lendemain n'est pas très rassurant pour nos gestionnaires, notamment dans un contexte de baisse des APL et de hausse des coûts de l'énergie.

Pour revenir sur les différentes propositions, je tenais à relever une coquille, la proposition n°20 correspondant en réalité à la proposition n°19. Cette proposition d'une expérimentation en collaboration avec les bailleurs sociaux et les acteurs du logement assurant un filet de sécurité qui permettrait aux jeunes sortant du CEJ de basculer vers un autre type de revenu, le temps d'accéder à un emploi durable. L'Unhaj gère déjà l'allocation spécifique, le « Fonds Coup de pouce », qui permet à ces jeunes vulnérables de rester dans un logement 3 ou 6 mois supplémentaires en assurant leur reste à charge. Action Logement et la garantie VISALE sont deux acteurs importants manquant dans cette proposition, pour que les jeunes concernés puissent effectivement entrer dans le logement. Pour que le logement joue à plein dans l'insertion des jeunes via le CEJ, le concours d'Action Logement et une augmentation, ainsi qu'une facilitation de la garantie VISALE pour ces jeunes, sont nécessaires. L'allocation Coup de pouce pourrait quant à elle être déployée une année supplémentaire, pour favoriser l'accès au logement de ces jeunes en CEJ, mais avec l'appui d'Action Logement et de la garantie VISALE. La proposition devrait donc être amendée dans ce sens.

Antoine DULIN

Entendu. Nous irons même plus loin concernant les enjeux de logement, comme nous l'avons évoqué lors de nos précédents travaux sur le CEJ. Emmanuelle Wargon s'était ainsi engagée sur certains financements relatifs à ces enjeux en matière de logement. Cela sera l'occasion de répéter les difficultés relatives aux durées d'allocation. En juillet, les représentants de Pôle emploi indiquaient que les contrats étaient souvent signés pour une moyenne de 9 mois, loin des 18 mois évoqués dans le CEJ.

Ugo DOUARD, Afp

Bonjour à tous. Nous vous remercions pour le travail effectué, qui nous semble satisfaisant, tant dans l'analyse que dans les propositions. Nous vous adresserons également un retour écrit, avec quelques propositions d'amendements.

Je rejoins la proposition concernant la gouvernance territoriale et la nécessité d'insister sur la constitution de collectifs de travail afin de trouver les solutions adaptées. Plusieurs instances existent localement (SPIE, SPRO, etc.) et il est important de créer localement des commissions intégrées et des comités passerelles afin d'associer les partenaires et d'éviter de superposer les instances. Insistons sur la nécessité de travailler ensemble et de créer du collectif.

Par ailleurs, la question de l'orientation des jeunes vers l'ensemble des solutions structurantes reste un sujet important. Malgré l'important travail déjà réalisé par les missions locales et Pôle emploi, l'orientation des jeunes pourrait encore gagner en fluidité. Nous vous adresserons un retour écrit sur ce sujet.

En conclusion, nous vous répétons notre satisfaction quant au texte proposé.

Christophe JEAN, ANDML

En réponse à la CFDT sur la question de la formation des conseillers, la branche professionnelle des missions locales a mis en place une formation de branche nationale au début du premier semestre. Cette formation est en train d'être déployée sur toute la France, avec également une augmentation assez forte du nombre de formateurs démultiplicateurs qui se sont réunis la semaine dernière à la DGEFP. Les places disponibles ont été rapidement saturées en 2022, mais des places supplémentaires sont en train d'être créées.

Des sanctions existaient à l'époque de la Garantie jeunes, mais elles étaient pilotées différemment : elles étaient pilotées sur des comités présidés par un représentant de la DEETS. Ces comités étaient constitués de représentants des missions locales, du Département, de la PJJ, de la DDETS, etc. Ces situations étaient discutées au cas par cas, avec un délai de recours de deux mois (puisque l'on était dans le cadre d'une procédure administrative). Aujourd'hui, avec le CEJ, la décision de la sanction a été déplacée : c'est l'opérateur qui met la sanction en place, avec une procédure cadrée administrativement (courrier d'avertissement, délai de 7 jours pour y répondre, annonce de la décision de sanction, délai de recours de 2 semaines, etc.) Les sanctions sont donc plutôt longues à mettre en place et leurs procédures, leurs modalités, leurs causes et leurs montants sont très cadrés. S'il existe une difficulté dans l'accompagnement du jeune qui aujourd'hui relève d'un critère de sanction, nous ne pouvons pas relativiser les situations, en discuter en commission, ni permettre au jeune de se défendre, en raison de cette automatisation. Sans doute pourrions-nous définir une solution intermédiaire, entre la précédente modalité de sanction et celle qui est prévue aujourd'hui.

Je souhaitais en outre revenir sur les conditions administratives d'accès au dispositif. Une déclaration d'impôt correspondant à la bonne période est donc nécessaire, ainsi qu'une pièce d'identité. Un délai de 4 mois étant nécessaire pour obtenir une pièce d'identité, les jeunes disposent de 4 mois pour entrer dans le CEJ. En l'absence de notification d'impôt, il n'est pas non plus possible de définir un montant d'allocation ni de rémunérer le jeune.

Enfin, un mécanisme stipule que si un jeune accède à un emploi durable, il sort du CEJ la veille de l'entrée à cet emploi. Cependant, s'agissant de publics en difficulté, les périodes d'essai ne sont pas toujours concluantes. Le jeune peut alors entrer dans un nouveau CEJ, ce qui amène à recommencer la procédure de fourniture des pièces. Sans doute serait-il opportun que la sortie du dispositif soit prévue à la fin de la période d'essai, afin d'éviter les ruptures d'accompagnement.

Antoine DULIN

Merci de cette intervention très claire.

Ségolène DARY, Cnaf

Concernant le repérage des jeunes invisibles et leur orientation dans le dispositif, des partenariats entre les CAF et les missions locales se mettent en place autour de ces sujets, notamment dans l'Orne et les Pyrénées-Atlantiques. Les retours sur ces coopérations sont encore peu nombreux, mais ces dernières pourraient être mentionnées dans le rapport, avec d'éventuelles évaluations en local, voire une proposition de leur systématisation.

Antoine DULIN

Effectivement. Nous sommes intéressés par des informations supplémentaires sur cette question de repérage.

Je souhaiterais également des retours sur l'appel à projets « Jeunes en rupture ».

Corinne PERRODIN, DPJJ

Nous souhaitons faire un focus sur la question du « CEJ en rupture ». Nos Directions interrégionales ont très peu répondu au questionnaire qui leur a été adressé par leur COJ.

Nous manquons en effet de visibilité sur ce dispositif qui, à notre sens, reste le plus adapté au public que nous prenons en charge.

Concernant la proposition n°18, je rappelle que, parmi les professionnels intervenant en détention, la PJJ est un acteur à citer. Nous proposerons un amendement en ce sens.

Je salue également l'existence de ces commissions qui offrent la possibilité de tisser des liens et des collaborations entre les différents acteurs de l'insertion des jeunes. La DPJJ est ainsi en train de signer une convention avec l'Afpa et s'apprête à travailler étroitement avec le réseau des écoles de la 2^{ème} chance et le Service civique. La mission de la DPJJ consiste à rassurer et à déconstruire les représentations autour de ce public. À cet effet, les professionnels de la DPJJ, au niveau national comme dans les territoires, sont prêts à soutenir les démarches d'accueil mises en place à destination des jeunes.

Sébastien KISS, Réseau E2C France

Bonjour à tous et merci d'avoir préparé le rapport, qui est très riche. Nous sommes d'accord avec la plupart des propositions qui y sont formulées, mais tenons à attirer votre attention sur trois éléments.

Nous avons à cœur depuis très longtemps d'améliorer la fluidité entre les dispositifs. A la mise en place du CEJ, les acteurs parvenaient difficilement à s'entendre. Les partenaires opérateurs (Pôle emploi, Missions locales) ont développé une écoute mutuelle, avec par exemple l'organisation d'une webconférence et des accords-cadres. Toutefois, ces dispositifs nationaux doivent se décliner dans les territoires, ce qui constitue un enjeu fort. Encore aujourd'hui, beaucoup d'écoles ne comptent pas encore de jeunes en CEJ dans leurs prescriptions alors qu'elles sont solutions structurantes.

Par ailleurs, la gouvernance territoriale est la clé de la réussite du CEJ. Des travaux sont réalisés à ce sujet, mais nous en entendons très peu parler. La gouvernance territoriale, qui doit se faire en très petit cercle d'acteurs, devra être ouverte aux solutions structurantes pour que le dispositif soit couronné de succès.

Enfin, le troisième enjeu pour le réseau E2C qui va à l'encontre de plusieurs interventions est celui des sanctions. On constate dans les E2C que la sanction peut parfois constituer un levier de motivation pour certains jeunes. Dans le cadre du CEJ, le mécanisme d'allocation est calculé par différence : le stagiaire d'une E2C touche une allocation « stagiaire de la formation professionnelle » dans un premier temps et si cette dernière n'est pas du même montant que l'allocation CEJ, le stagiaire touchera un complément de revenu avec l'allocation CEJ. Toutefois, nos sanctions perdent de leur efficacité, en raison de la compensation de l'allocation CEJ. Or nous rencontrons parfois des jeunes qui ont besoin d'être motivés de cette façon et il est dommage de se priver de cette possibilité.

Anne-Marie DA SILVA, Pôle emploi

Bonjour.

Nous avons déjà fait part de nos propositions relatives au rapport.

Pour revenir sur les interventions déjà effectuées, tous les conseillers qui accompagnent des jeunes dans le cadre du dispositif ont suivi le même parcours de formation national. Tous nos conseillers sont donc formés à l'accompagnement des jeunes dans le cadre du CEJ. Pôle emploi accompagnait de plus déjà des jeunes avant la mise en place du CEJ, notamment dans le cadre de l'AIJ, et ses conseillers sont familiarisés avec ces problématiques.

En ce qui concerne les solutions structurantes, elles doivent effectivement être mises en visibilité aujourd'hui. Nous avons mis un outil à disposition des conseillers Pôle emploi et avons organisé des webconférences, ce qui nous a permis de constater la richesse des solutions. L'offre de service est très riche et permet à chaque jeune de trouver une solution, mais les jeunes éprouvent des difficultés à choisir parmi toutes ces solutions structurantes. Les opérateurs ont donc pour rôle de mettre ces informations à disposition des jeunes.

Antoine DULIN

Ce dernier point doit en effet être davantage développé dans le rapport. Vos contributions seront importantes à ce titre, notamment sur les passerelles, l'accueil, le dossier administratif du jeune, la rémunération, etc.

Claire-Lise DUBOST, Dares

Nous vous avons aussi fait part de nos remarques et questions.

Concernant la proposition n°8, il serait utile de clarifier l'articulation avec le PACEA dans la mise en place d'un sas d'entrée dans le CEJ.

Par ailleurs, les règles ont changé concernant le cumul des ressources de l'IAE et de la formation professionnelle avec l'allocation du CEJ. Nous proposons cependant de nuancer l'idée selon laquelle l'IAE constituerait un dispositif « puissant » d'entrée dans l'emploi, car nous ne disposons pas encore d'évaluations à ce propos.

La partie relative aux systèmes d'information nous interpelle. Les défaillances du SI i-milo des missions locales ne sont pas clairement développées. De quelles défaillances s'agit-il exactement ? De la même manière, les remarques concernant le SI Pôle emploi mériteraient d'être développées. Vos réponses nous intéressent à ce propos.

Nous avons lu le rapport avec grand intérêt et nous vous remercions pour ce travail. La Dares lit avec attention les préconisations d'évaluation du rapport, d'autant qu'elle sera amenée à piloter une évaluation de plus long terme, avec un appel à projets de recherche qualitatif et des travaux quantitatifs pour lesquels un autre appel à projets de recherche sera lancé. Vos préconisations relatives à l'étude d'angles spécifiques pour l'évaluation nous semblent pertinents. Vous en chargerez-vous vous-même, dans le cadre de votre rapport final, ou devons-nous nous saisir de ces questions ? Si c'est le cas, nous essaierons de le faire dès que possible.

Antoine DULIN

Merci. Les préconisations concernent le COJ comme la Dares, en vue de produire un rapport final en mars.

Christophe JEAN, ANDML

Le logiciel i-milo est le logiciel national des missions locales. Il fonctionne selon une logique de délégation de service public et il est développé par une société privée, avec des procédures parfois longues en matière de développements. Au lancement du CEJ, l'ensemble des modules n'étaient pas encore livrés. Trois nouvelles versions ont été livrées depuis lors, mais le problème majeur rencontré par les professionnels qui accompagnent les jeunes concerne l'identification des 15-20 heures. La DGEFP, l'UNML et la société SIMILO ont dû imaginer une solution pour identifier ces 15-20 heures sans faire appel à un développement spécifique du logiciel. Cette solution implique en effet une charge de saisie supplémentaire de la part des conseillers. C'est à ce propos que se rapportaient sans doute les remarques.

Je confirme l'absence de flux de données entre les applications CEJ et i-milo. Les conseillers sont contraints de consulter spécifiquement l'application CEJ pour ensuite retranscrire les informations dans l'appli i-milo, ce qui explique la sous-utilisation de ces outils par l'ensemble du réseau. La difficulté consiste pour les professionnels à faire communiquer ces deux systèmes entre eux (ASP et i-milo), dans un contexte de cultures professionnelles parfois différentes.

Conclusion

Antoine DULIN

Comme je vous l'ai indiqué, nous allons mettre en place des groupes de travail, qui se réuniront selon trois dates dont nous vous ferons part par mail. Ce mail contiendra également la feuille de route et les informations concernant les prochaines réunions. La commission d'insertion aura lieu le 20 octobre en présentiel et les journées nationales des missions locales se dérouleront le 13 octobre à Tours. Nous vous proposons par ailleurs 3 dates pour les groupes de travail :

- le 29 septembre, de 17 heures à 19 heures (accessibilité du CEJ et accompagnement des jeunes bénéficiaires du CEJ) ;
- le 6 octobre ,à la même heure (solvabilisation et sécurisation des parcours des jeunes à l'issue du CEJ) ;
- le 13 octobre, à la même heure (écosystème, gouvernance et gouvernance territoriale).

N'hésitez pas à transmettre ces informations à vos cadres experts, délégués et techniciens sur les sujets considérés, et continuez à envoyer vos contributions écrites à Naouel Amar.

Merci à tous les participants pour cette réunion très riche.

La séance est levée à 17 heures.

